

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux août à seize heures trente, à la mairie de CARNOËT, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr Pascal LEYOUR, Maire.

Etaient présents : LEYOUR Pascal, BANIEL Pascal, CHEVALLIER Cédric, CLECH Philippe, DOTTIN Alain, GEFFROY Déborah (*arrivée à 17h00 au point N° 2*), LE COANT Anaïs, LE MEN Rémi, URVOAZ Mickaël.

Absents : FOLLEZOU Armand, MONFORT Frédéric, ZUURBIER Jeroen.

Secrétaire de séance : LE MEN Rémi

Date de la convocation : 18 août 2025

Objet : Nombre de délégués au conseil de l'agglomération 2026 - 2032

Monsieur le Maire expose que dans la perspective des élections municipales de 2026, les communes et leur intercommunalité doivent procéder au plus tard au 31 août 2025 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

En application des règles de droit commun et en l'absence de tout accord local valide adopté dans les délais prévus par la loi, le conseil communautaire est recomposé en partant d'un effectif de référence défini au III de l'article L.5211-6-1 du CGCT par rapport à la population de l'EPCI.

Les sièges correspondant à la strate démographique de GPA sont répartis entre les communes membres à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en fonction de leur population (dernière population municipale disponible).

La population de GPA s'élève à 73 447 habitants ; le conseil communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération serait alors composé de 86 conseillers en 2026 contre 88.

Monsieur Le Maire détaille le mode de répartition des sièges explicité dans le document joint.

Pour la commune de CARNOËT, le nombre de conseiller communautaire est de 1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (*vote : pour 8*)

- Accepte le mode de calcul présenté,
- Précise que le conseil communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération sera composé de 86 conseillers en 2026 contre 88 actuellement.

Objet : SRPI de Carnoët – Plourac'h – Plusquellec : changement des horaires du temps scolaire pour l'année 2025 – 2026.

Vu les recommandations faisant suite aux évaluations des écoles quant à la nécessité de respecter davantage le rythme de temps de repas et de sieste des élèves de maternelle,

Vu les propositions du Conseil d'école du 27 février 2025 de décaler une demi-heure plus tôt l'entrée en classe des élèves de l'école de Plusquellec (TPS-PS-MS-GS-CP),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (*vote : pour 9*) accepte les nouveaux horaires de temps scolaire pour les trois sites tel que présentés ci-dessous :

PROPOSITION NOUVEAUX HORAIRES		
Plourac'h	8h30-12h00	13h30-16h00
Carnoët	8h45-12h00	13h30-16h15
Plusquellec	9h00-12h00	13h30-16h30

ANCIENS HORAIRES		
Plourac'h	9h00-12h00	13h30-16h30
Carnoët	9h15-12h15	13h45-16h45
Plusquellec	9h30-12h30	14h00-17h00

La séance du Conseil Municipal du 22 août 2025 comprend les délibérations suivantes : délibérations N° 30 - 2025 et N° 31-2025 soit 2 délibérations.

Séance levée à 17H45.